

DELIBERATION N° 4

Délégation de service public du centre balnéaire « Les Bains »

Rapport d'activité 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :33

Nombre de votants :39

LE 29 SEPTEMBRE DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 21 septembre 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Véra (jusqu'à la question n°33), M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°4), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme. COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Véra (à partir de la question n°34), M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. ELOY Frédéric à M. JUMEL Sébastien (de la question n°1 à n°3), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien (de la question n°1 à n°3), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à Mme ORTILLON Ghislaine, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

4 - Délégation de service public du centre balnéaire « les Bains » - rapport d'activité 2010

Délibération reçue en Sous-Préfecture le : 7 octobre 2011

Mme Vérane LEGRAND, Adjointe au Maire, expose que l'année 2010 est la troisième année complète d'exploitation des Bains par la société Vert Marine dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public conclu pour une durée de 5 ans.

Au cours de cette année, un nouvel arrêt technique exceptionnel de 7 semaines (du 26 avril au 11 juin) a été nécessaire pour permettre la réalisation de travaux dans le cadre de l'expertise en cours.

1 - L'activité 2010

La fréquentation

La fréquentation totale a été de **186 663** personnes durant l'année 2010, dont :

- **71,83** % pour l'espace aquatique (75,54 % en 2009 et 84 % en 2008)
- **28,17** % pour l'espace forme et thalasso (24,46 % en 2009 et 16 % en 2008)

Il est à noter une **baisse de 36 272** personnes.

L'espace aquatique

◆ L'ouverture au public s'est maintenue à 68 heures hebdomadaires en 2010. L'accueil des scolaires et lycées a été maintenu à 33 heures hebdomadaires.

◆ La fréquentation totale est inférieure au prévisionnel : 106 884 entrées hors clubs, scolaires accueils de loisirs, activités et fréquentation liée à l'espace forme et thalasso, pour un prévisionnel de 154 107 après déduction des 7 semaines d'arrêt technique exceptionnel, soit 30,5 % de moins.

◆ La fréquentation des activités reste à un niveau modeste (2 334 entrées en 2010 et 3 110 en 2009).

◆ La fréquentation du public dieppois est inférieure au prévisionnel de 61 %, tandis que la fréquentation du public extérieur est supérieure au prévisionnel de près de 16 %.

◆ La fréquentation de l'espace aquatique 2010 comparée à celle de 2009

Pour la même période, la fréquentation totale de la piscine est en baisse (-20,65 %).

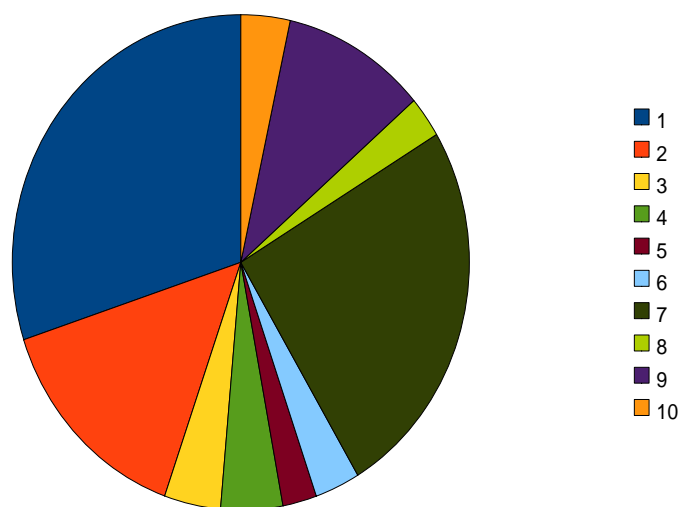
La fréquentation dieppoise a continué à baisser (-27,06% après une baisse de -16,20 % en 2009 et de -17,83 % en 2008 sur la période comparable à 2007, soit juillet-décembre) ainsi que celle des extérieurs (-16,84 %) qui jusque là avait tendance à augmenter.

On note que la majorité des usagers viennent de plus en plus de l'extérieur (65,70 % en 2010, 62,70 % en 2009, 57 % en 2008, 51,3 % en 2007).

◆ Analyse des différents types de fréquentation

Les Bains – fréquentation 2010

	Dieppois	Extérieurs	Total
1 entrée individuelle adulte	8785	24490	33275
2 entrée individuelle enfant (- 12ans)	5264	10844	16108
3 sénior	2045	2363	4408
4 entrée réduite adulte famille	3149	1701	4850
5 entrée réduite enfant famille	1625	1037	2662
6 Carte 10 heures	1342	2185	3527
7 Carte 10 entrées	7250	20527	27777
8 Enfants – de 3 ans	858	2122	2980
9 Comités d'entreprise	5763	5534	11297
10 centres de loisirs	1873	1968	3841
			0
	37954	72771	110725



L'espace forme

◆ La fréquentation totale est de 43 743 personnes en 2010, alors qu'elle était de 45 437 en 2009 et 24 801 en 2008. La fréquentation moyenne par cours est passée de 14,2 en 2008 à 16,1 en 2009 et 16,9 en 2010.

◆ Le nombre d'abonnements qui avait fortement augmenté entre décembre 2008 et décembre 2009 (+ 67%) s'élève à 807 en décembre 2010 contre 840 en décembre 2009.

L'espace Thalasso et institut

- ◆ La collaboration de la Société Phytomer et de la Société Vert Marine pour l'offre de soins s'est poursuivie en 2010.
- ◆ Des packages complets thalasso avec restauration et hébergement ont été mis en place avec la vente en ligne sur le site de Vert Marine tourisme.
- ◆ Les ventes en thalasso sont passées de 3 830 en 2009 à 3 784 en 2010, soit une diminution de 1,2 % ; pour ce qui concerne l'institut, elles ont évolué de 9,8 % .
La formule qui se vend le mieux est celle d'une journée (60,8 % des ventes).
- ◆ La fréquentation en thalasso est passée de 9 100 personnes en 2009 à 8 841 personnes, soit une moyenne de 24,5 clients par jour tous soins confondus.
- ◆ 71% de la clientèle vient de la Seine-Maritime et de l'Eure, et dans ce chiffre 15% sont des dieppois ou des habitants de l'agglomération.

L'espace restauration

- ◆ Le restaurant a été fermé en septembre, suite à la mise en liquidation judiciaire de l'exploitant. Un nouvel exploitant a repris l'activité en avril 2011.

La sécurité

Aucun problème majeur de sécurité n'est à déplorer en 2010.

Le rapport de délégataire souligne à nouveau pour 2010 des intrusions nocturnes sur le bassin extérieur qui ont amené la mise en place d'une surveillance nocturne les vendredis et samedis soirs ainsi que les périodes de fortes chaleurs.

Le personnel

- ◆ L'enjeu de l'équipement, en dehors des emplois indirects créés dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et plus généralement du tourisme, était aussi la création directe d'emplois attachés au site.
- ◆ Au 31 décembre 2010, on dénombrait 39 emplois, hors personnel du restaurant, contre 40 en 2009.

La politique commerciale et la communication

- ◆ Les tarifs 2010 ont été maintenus à leur niveau de 2009 au vu de l'indexation contractuelle.

Partenariats

- ◆ Les partenariats se sont développés avec les hôteliers du front de mer ainsi qu'avec l'Office de

Tourisme, lors du Festival des cerfs volants ou de la foire de Rouen, avec la CCI de Dieppe lors du Tour de France à la voile.

Communication

◆ Le délégataire a davantage développé une communication à dimension nationale avec notamment l'ouverture en juin 2010 du site de vente en ligne « Vert Marine Tourisme », visant à toucher une clientèle nouvelle venant de toute la France.

On note également des insertions publicitaires dans différents magazines nationaux.

◆ Les Bains ont poursuivi leur communication par le biais de la presse locale, de panneaux et insertions publicitaires (petit train touristique, gare maritime, etc.) de participation à des salons divers et par le site internet de Vert Marine dédié à l'équipement de Dieppe. La communication interne Vert Marine a été poursuivie par le biais de la TV Vert Marine implantée dans les plus grands sites gérés par la société en France.

Offres commerciales et événementiel

◆ Diverses offres promotionnelles ont été mises en place en 2010 : week-end portes ouvertes avec offres promotionnelles, offres de parrainage, séances de bébés nageurs offertes pour les mamans de l'année 2009.

Organisation d'événements

◆ Des animations ont été programmées durant l'année 2010, dont plusieurs se situent dans la continuité des années précédentes : le 1er Bain de l'année offert au 1er janvier 2010, l'organisation d'une soirée « ZEN », d'une « Nuit de l'aquagym », des « journées du sauvetage », d'une soirée discothèque, d'animations danse, les terrasses musicales pendant la saison estivale, la convention fitness, l'installation en partenariat avec la Ville d'une patinoire durant la période de Noël – installée cette année sur le parvis de l'Hôtel de Ville - le partenariat avec le club des Piranhas pour l'organisation de l'Aquathlon de Dieppe, avec le Rallye de Dieppe, avec la Ville et l'OMS pour la Corrida.

2 - Le rapport technique

◆ Au cours de l'année 2010, un nouvel arrêt technique de 8 semaines (du 19 avril au 13 juin) a été nécessaire pour poursuivre le programme de travaux destiné à remédier aux dysfonctionnements qui avaient amené la ville à agir en justice dans le cadre d'un référé expertise.

Cet arrêt a notamment permis de réaliser les travaux suivants :

- remplacement des filtres à sable à frais avancés par le Ville et ETDE
- remplacement des vannes et clapets
- remplacement des BIO UV
- réparation sur les portes étanches du bassin ludique et du sas d'entrée du bassin de 50 m
- reprise du carrelage des bassins extérieurs
- reprise de l'étanchéité devant les goulottes des bassins intérieurs ainsi que de toutes les goulottes

Le délégataire a profité de cet arrêt pour effectuer des opérations d'amélioration de l'esthétique et la

fonctionnalité de l'établissement (peinture et carrelage en divers endroits).

◆ Durant l'année 2010, les contrats de maintenance ont été poursuivis pour un meilleur suivi des installations.

◆ Aux désordres constatés, dont un certain nombre ont été réglés en 2010, sont venus s'ajouter de nouveaux désordres, liés en particulier aux fuites d'eau et à l'inadaptation de certains matériels au milieu humide et salin. Plusieurs ont été résolus par l'intervention de la Ville ou du délégataire, d'autres ont été ajoutés à l'expertise en cours.

◆ Fin 2010, on peut considérer que la majorité des désordres ont été résolus dans le cadre de la procédure d'expertise qui devrait s'achever fin 2011.

Les consommations d'énergies

◆ En comparant les consommations 2008, 2009 et 2010, on note que la consommation est moindre en 2010 pour l'eau et l'électricité. S'agissant de l'eau, cela s'explique notamment par les travaux effectués au cours de l'année sur le pourtour des bassins et les goulottes et le changement du clapet eau de mer. Néanmoins, fin 2010, les pertes étaient encore évaluées à 17 m³ d'eau/jour en lien avec les fuites non solutionnées du bassin extérieur, auxquelles s'ajoutait l'évaporation naturelle du fait du non fonctionnement du système de couverture (remis en service début 2011).

Pour l'électricité l'amélioration est due à une meilleure régulation des installations.
La fermeture technique de 8 semaines a également impacté la consommation électrique.

◆ La consommation d'eau a baissé de 12 % en 2010 par rapport à 2009 et de 28,5 % par rapport à 2008.

◆ Les consommations d'électricité de 2010 ont baissé de 11,5 % par rapport à 2009 et de 12,7 % par rapport à 2008.

◆ Cependant, les consommations de gaz sont encore élevées et en augmentation de 0,66 % ; une météo défavorable, une fermeture technique de 10 jours en novembre 2008, le non fonctionnement de la couverture thermique expliquent en particulier ce phénomène.

Pour réduire cette consommation, le délégataire a installé en novembre un récupérateur de chaleur sur les fumées chaudières réinjectant la chaleur au niveau de l'échangeur à plaque du bassin de 50 m. Les effets pourront en être mesurés en 2011.

3 -Le rapport financier 2010

	Prévisionnel	2010	Écarts	Écarts en %
Produits	1 785 448,00 €	2 017 572,60 €	232 124,60 €	+13,00%
Charges	1 722 708,00 €	2 165 277,64 €	442 569,64 €	+25,69%
Résultat	62 740,00 €	-147 705,04 €	-210 445,04 €	-335,42%

(le prévisionnel est en euros constants)

◆ En 2010, le résultat est déficitaire de 147 705,04 €; il était légèrement excédentaire en 2008 et déficitaire de 36 307,27 € en 2009.

◆ Les produits sont en diminution de 6,58 % par rapport à 2009 (8,16 % hors contribution service public) : - 22 % pour les entrées piscine, +0,01 % pour l'activité forme et +5,78 % pour la thalasso).

Les recettes se répartissent ainsi :

- piscine (hors contribution SP et avec clubs) : 42,89 % (49,29% en 2009)
- forme : 22,54 % (20,70% en 2009)
- thalasso : 34,55 % (30,00%) en 2009

A noter que la contribution versée par la Ville pour les clubs a été diminuée de 10 581,77€HT pour prendre en compte les 8 semaines de fermeture technique.

◆ Les charges sont en diminution de 1,40 %

◆ Les postes en augmentation sont :

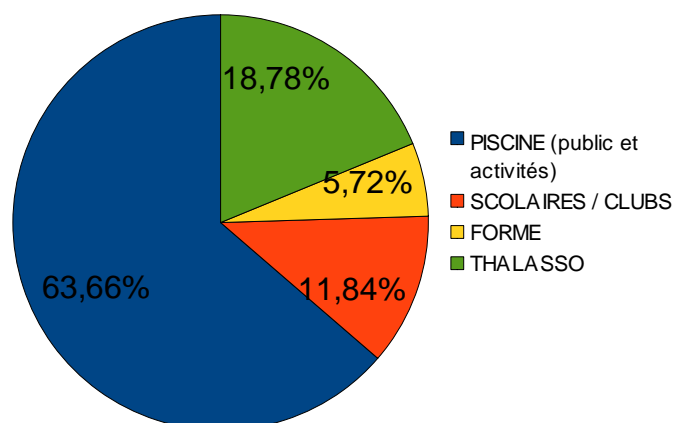
- la masse salariale (+ 2,11%)
- les pertes sur créances (loyers non perçus du restaurant pour 8 202 €)
- les fournitures et petits équipements, l'entretien, la maintenance et sous traitance générale
- les produits thalasso

◆ Les postes en diminution sont :

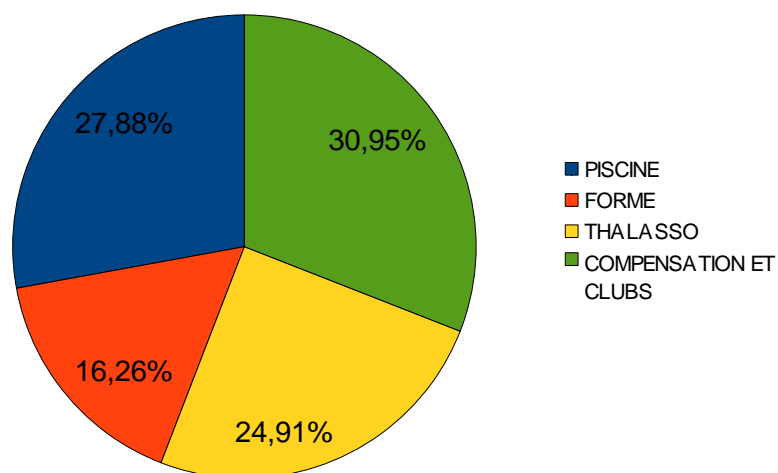
- les fluides
- la provision pour renouvellement
- les impôts et taxes
- les achats boutique
- la provision pour risque (liée en 2009 au restaurant)

L'analyse par activité

La répartition des dépenses par activité
(en fonction de la fréquentation)



La répartition des recettes par activité



Le résultat par activité

	Résultat net 2008	Résultat net 2009	Résultat net 2010
Piscine	-248 898,09 €	-333 909,96 €	-448 550,17 €
Forme	195 921,42 €	186 766,23 €	204 413,12 €
Thalasso	56 344,35 €	110 836,46 €	96 432,01 €
Total	3 367,68 €	-36 307,27 €	-147 705,04 €

♦ Entre 2009 et 2010, les charges piscine ont diminué de 3,25% et les produits de 12,51% .

Pour l'activité « forme » les charges ont diminué de 12,44% et les produits ont augmenté de 0,01%.

Pour l'activité thalasso, les charges sont en augmentation de 11,48% et les produits en augmentation de 5,78 % .

♦ Le montant de la contribution pour service public et pour l'accueil des clubs est de 744 477,12 €TTC. Elle se montait à 772 391,06 €T.T.C en 2009 et 761 713,80 €TTC en 2008.

Le rapport souligne que malgré les désordres, l'établissement offre des prestations de grande qualité et que la clientèle ne se ressent pas des problèmes rencontrés.

Par ailleurs, il indique que l'année 2011 devrait se traduire par une réelle amélioration du fait de la remise en état de la couverture du bassin 50 m, de la mise en fonctionnement du récupérateur de chaleur et des déchloramineurs.

Vu :

–Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles suivants :

–L. 1411-3 relatif à l'obligation du délégataire de produire chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et une analyse de la qualité de service.

–L. 1413-1 relatif à la création des commissions consultatives des services publics locaux

–La délibération du dix-neuf octobre 2006 portant sur le choix du délégataire pour la gestion du centre balnéaire par DSP

–Le contrat d'affermage en date du 14 décembre 2006 instituant la société Vert Marine comme délégataire du centre aquatique les Bains.

–La présentation intervenue lors de la commission n° 3 en date du 19 septembre 2011 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 23 septembre 2011

► Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport d'activité 2010 établi par le délégataire, la Société Vert Marine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Par délégation du Maire,

Myriam COLANGE

Directrice du Pôle Administration Générale

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire